

CONSEIL MUNICIPAL LORIOLOGO

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOLOGO aura lieu le :

**Lundi 12 décembre 2016 à 18 heures 30
à la Mairie de LORIOLOGO**

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

<i>Délibération</i>	<u>Vidéoprotection : Comité d'Ethique</u>	⇒	Jacques FAYOLLET
<i>Délibération</i>	<u>C C V D : transfert de compétence SCOT</u>	⇒	Jacques FAYOLLET
<i>Information</i>	<u>Travaux 93-95 avenue de la République : demande de subvention</u>	⇒	Martine MARIN
<i>Délibération</i>	<u>C C V D : modifications statutaires</u>	⇒	Claude AURIAS
<i>Délibération</i>	<u>Décisions budgétaires modificatives : budget principal</u>	⇒	Martine MARIN
<i>Délibération</i>	<u>Décisions budgétaires modificatives : budget assainissement</u>	⇒	Martine MARIN
<i>Délibération</i>	<u>Décisions budgétaires modificatives : budget lotissement communal</u>	⇒	Martine MARIN
<i>Délibération</i>	<u>Projet plateau médical</u>	⇒	Claude AURIAS
<i>Délibération</i>	<u>Remboursement frais de déplacement d'un élu</u>	⇒	Claude AURIAS
<i>Délibération</i>	<u>Personnel communal : transformation de poste (4 postes)</u>	⇒	Pierre LESPETS
<i>Délibération</i>	<u>Personnel communal : mise à disposition de l'USEP de deux agents - année scolaire 2016/2017</u>	⇒	Jean-Pierre MACAK
<i>Délibération</i>	<u>Fourniture d'électricité des Bâtiments communaux (SDED)</u>	⇒	David VIGUIER
<i>Délibération</i>	<u>Subvention au COS</u>	⇒	Pierre LESPETS
<i>Délibération</i>	<u>Extension Champgrand</u>	⇒	Jean-Pierre MACAK
<i>Délibération</i>	<u>Rallye des Gazelles - demande de participation communale</u>	⇒	Martine MARIN
<i>Information</i>	<u>Accessibilité des gymnases Jean Clément, Raymond Bougaud - demande de subvention</u>	⇒	Françoise BRUN
<i>Délibération</i>	<u>Ecole de musique : délégué communal</u>	⇒	Hanna FAURIEL
<i>Délibération</i>	<u>Pompiers de Paris - remboursement de frais</u>	⇒	Jérémy RIOU
<i>Information</i>	<u>Prévention de la radicalisation</u>	⇒	Pierre LESPETS
<i>Information</i>	<u>Préemption 6 rue marchande</u>	⇒	Claude AURIAS

**COMPTE RENDU définitif
CONSEIL MUNICIPAL DU
12 décembre 2016**

**

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2016

Présents : Messieurs Claude AURIAS, Pierre LESPETS, Jacques FAYOLLET, Jean-Pierre MACAK, Jean-Marc PEYRET, Pierre MAIA, Nicolas AUDEMARD, David VIGUIER, Samuel MARTINS, Thomas DUC, Jérémy RIOU, Jacques MALSERT, Christophe GAVARIN.

Mesdames Yvette DILLE, Martine MARIN, Christiane MARTY, Françoise BRUN, Marie-Pierre MICHEL, Christina REBOULET, Isabelle JAUBERT, Marie-Chantal KAPSA, Olivia ROUGNY, Catherine BALLIGAND POULENAS, Estelle COURTIAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Catherine JACQUOT, Hanna FAURIEL, Lucette RODILLON, Béatrice REYMOND LEBRUN, Céline POURCHAILLE.

A été élu secrétaire de séance : David VIGUIER

**

Ordre du jour :

- Vidéo protection : Comité d’Ethique
- C C V D : transfert de compétence SCOT
- Travaux 93/95 avenue de la République – demande de subvention (information)
- C C V D : modifications statutaires
- Décisions budgétaires modificatives : budget principal
- Décisions budgétaires modificatives : budget assainissement
- Décisions budgétaires modificatives : budget lotissement communal
- Projet plateau médical
- Remboursement frais de déplacement d'un élu
- Personnel communal : transformation de 4 postes
- Personnel communal : mise à disposition de l'USEP de deux agents - année scolaire 2016/2017
- Fourniture d’électricité des bâtiments communaux (SDED)
- Subvention au COS
- Extension Champgrand
- Rallye des Gazelles – demande de participation communale
- Accessibilité des gymnases Jean Clément, Raymond BOUGAUD – demande de subvention (information)
- Prévention de la radicalisation (information)
- Préemption 6 rue marchande (information)

*

Monsieur le Maire constate en début de séance après comptage la présence de 24 élus et 5 procurations.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l’ouverture de la séance à 18h35



Hommage à Alain DOILLON : Monsieur le Maire prononce un hommage à Alain DOILLON, une minute de silence est respectée. Monsieur le Maire rappelle également la disparition brutale d'Olivier BRUN et d'Oualid BENSALD, cette même semaine.

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation. L'assemblée communale a approuvé également à l'unanimité le compte rendu modifié du précédent conseil.

-Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 126 relative à la demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'aménagement 93-95 avenue de la République.

- **Vidéo protection : comité d'éthique (127)**

Vu la mise en place d'un système de vidéo protection afin d'optimiser la sécurité des personnes, des biens et de lutter contre le sentiment d'insécurité, M. Fayollet, adjoint chargé de la sécurité, propose la création d'un comité d'Ethique ayant différentes missions notamment celles : de s'assurer du respect de l'ensemble des libertés publiques, de recevoir, de répondre aux doléances de la population et d'informer les citoyens sur les conditions d'utilisations. Après avoir pris connaissance des missions et de sa constitution, les élus approuvent la création d'un Comité Ethique composé de 10 membres, élu pour la durée du mandat, qui devra élaborer une charte déontologique structurée autour de trois axes majeurs : les principes d'installation des caméras, les conditions de fonctionnement du système et le traitement

VOTE : unanimité

- **CCVD : transfert de compétence SCOT (128)**

M. Fayollet précise que le SCOT est un schéma de cohérence territoriale, un schéma de planification et d'aménagement du territoire. Il rappelle qu'un arrêté préfectoral (du 16/11/2015) fixait le périmètre d'un SCOT « Vallée de la Drôme aval » et en confiait l'élaboration aux deux communautés de communes CCVD et CCPS (communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans). Il est proposé à l'assemblée, qui l'accepte, de confier cette compétence au SMDVD (Syndicat mixte de développement de la vallée de la Drôme).

VOTE : unanimité

- **CCVD : modifications statutaires (129)**

Suite à la loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRE) et afin d'être en conformité avec les nouvelles dispositions du CGCT, M. le Maire propose la validation de certaines modifications des statuts de la communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) à laquelle adhère la commune. L'assemblée accepte

VOTE : unanimité (départ de M. Fayollet qui donne procuration)

- **Décisions budgétaires modificatives : budget principal (130)**

Mme Marin, adjointe au maire en charge des finances communales présente à l'assemblée communale une série de propositions budgétaires modificatives relatives au budget principal de la commune. En section de fonctionnement, le montant des augmentations budgétaires (tant en dépenses qu'en recettes) est fixé à la somme de 62 975 €. En section d'investissement, les autorisations budgétaires sont réduites de 122 600 € (dépenses et recettes).

L'opposition fait remarquer la suppression de (70 000 euros) de la subvention d'équilibre du lotissement communal, et que le budget 2017 devra en juillet renouveler l'emprunt de de 1 760 000 euros .

VOTE 24 voix pour, 5 abstentions

• **Décisions budgétaires modificatives : budget assainissement (131)**

Sur proposition de Mme Marin, le conseil municipal « réajuste », sur le budget annexe assainissement, le montant des dépenses d'intérêts d'emprunt de 1 000 € (augmentation).

VOTE : unanimité

• **Décisions budgétaires modificatives : budget lotissement communal (132)**

L'assemblée prend en compte budgétairement la perte de recette liée à la « suppression » de la subvention d'équilibre du budget général (70 000 €). Vote contraire de l'opposition au motif que ces écritures comptables masquent l'impact de ce budget sur les finances locales. Il y est inscrit une recette (13 768 euros) de vente de terrain alors même que le compromis n'est pas signé.

VOTE : 24 voix pour, 5 voix contre

• **Projet Plateau médical (133)**

Monsieur le Maire avait été autorisé lors d'un conseil municipal à déposer un permis de démolir sur le bâtiment existant cadastré AH 43 ainsi qu'un permis de construire pour la réalisation d'un plateau médical (présenté par le Cabinet d'Architecte Ramadier). Compte tenu du nombre insuffisant d'engagements contractuels des professions médicales et paramédicales, il est proposé de ne pas réserver à ce projet une suite favorable. A la demande de la minorité, Monsieur le Maire s'engage à fournir un arrêté définitif des comptes sur ce projet. L'assemblée autorise Monsieur le Maire à demander l'annulation du permis de construire, le permis à démolir étant conservé.

VOTE : unanimité

• **Remboursement des frais de déplacement d'un élu (134)**

Monsieur le Maire présente une proposition de prise en charge financière par la commune, des frais de déplacement engagés par un élu à l'occasion des premières rencontres nationales dédiées à la prévention de la radicalisation tenues le 24 octobre dernier à Paris. L'assemblée accepte la participation financière de la commune au déplacement précité pour un montant de 176 € correspondant aux frais de billets de train.

VOTE (M. Lespets ne participe pas au vote) : 28 voix pour

• **Personnel communal – transformations de postes (135)**

Monsieur Lespets, adjoint chargé du personnel communal, informe l'assemblée du dispositif statutaire particulier permettant des avancements de grade sans condition de réussite à examen : chaque réussite à examen ouvre droit à deux nominations au choix. Dans ce cadre, il est proposé la transformation de 4 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe en 4 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} décembre 2016. L'assemblée après avoir délibéré décide d'accepter les transformations des 4 postes proposées. Monsieur le Maire est chargé à procéder aux nominations correspondantes.

VOTE : unanimité

- **Mise à disposition d'un agent communal au profit de l'USEP** (136)

Monsieur Macak, maire-adjoint chargé des écoles, présente une demande de mise à disposition de deux agents communaux à temps non complet le mercredi après-midi, déposée par Monsieur le Président de l'association USEP, pour l'année scolaire 2016/2017. Afin de renforcer l'équipe d'encadrement de l'association USEP, l'assemblée accepte la mise à disposition de deux agents communaux (ETAPS, OTAPS) et d'exonérer totalement ladite association du remboursement de la rémunération et des charges sociales des fonctionnaires mis à disposition.

VOTE : unanimité

- **SDED : fourniture d'électricité** (137)

M. Viguier rappelle la suppression des tarifs réglementés d'électricité pour l'ensemble des bâtiments dont la puissance souscrite était supérieure à 36kVA. Ainsi, les collectivités territoriales souhaitant bénéficier des prix de marché doivent recourir à certaines procédures pour la sélection de leurs prestataires. La mutualisation de l'achat permettant d'obtenir des meilleurs prix, le Syndicat départemental d'Énergie de la Drôme a constitué un groupement de commandes dont il est le coordonnateur. Un accord cadre pour l'ensemble des Points de Livraison (PDL) dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA a déjà été réalisé. Pour les PDL dont la puissance est comprise entre 18 et 36 kVA, le SDED propose de mettre en concurrence fournisseurs d'énergie. Les besoins de la commune sont estimés à 408 KWh par an et se répartissent sur 16 Points de Comptage. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer toutes autorisations permettant au coordonnateur de transmettre les besoins de la commune et autorisent le SDED à signer tous les marchés issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Loriol-sur-Drôme.

VOTE : unanimité

- **Subvention au COS** (138)

Monsieur Lespets, adjoint chargé du personnel communal, informe que le comité d'œuvres sociales du personnel communal doit faire face à une dépense supplémentaire non prévue lors du vote du budget primitif communal 2016, liée à des gratifications à l'occasion du départ en retraite d'un agent et des médailles du travail de 3 agents. L'assemblée décide le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 2 287 € en faveur du COS.

VOTE : unanimité

- **Extension Champgrand** (139)

M. MACAK, adjoint chargé de l'économie, informe que le parc d'activités économiques à vocation artisanale et industrielle de Champgrand n'a plus de disponibilité foncière pour accueillir de nouvelles enseignes ou de développer des entreprises déjà installées, et des demandes d'installations dans ce secteur n'ont pu être satisfaites. Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Val de Drôme propose l'extension de ce parc sur une surface d'environ 19 ha dans son prolongement, qui sera ainsi labellisé « Eco-parc ». L'assemblée communale se déclare favorable au principe d'extension de la zone d'activité de Champgrand et donne un avis favorable aux principes d'aménagement emportant mise en compatibilité du PLU tels qu'ils ont été présentés.

VOTE : unanimité

- **Rallye des Gazelles – demande de participation communale** (140)

Mme Marin, adjointe chargée des finances, présente à l'assemblée une demande de subvention présentée par l'association "Gend 'cœur" pour deux gendarmes dans le cadre de la participation au

rallye des Gazelles prévu du 17 mars au 1^{er} avril 2017 dans le désert marocain. Cette participation permet de récolter des fonds en faveur des enfants atteints de cardiopathies congénitales pour 3 associations : l'Association Nationale des Cardiaques Congénitales, L'association petit monde et Mécénat Chirurgie Cardiaque. Les questions échangées et les réponses fournies font comprendre à l'assemblée qu'il s'agit en fait d'une demande de sponsoring ; Monsieur le Maire en précisant le caractère très ponctuel. L'assemblée communale décide de verser 1 000 € en faveur de ladite association.

VOTE : unanimité

• **Accessibilité des gymnases Jean Clément et Raymond Bougaud**

Françoise BRUN fait un point sur le diagnostic ERP réalisé par la société QCS. M. GAVARIN fait remarquer que l'accessibilité de la Salle des Fêtes n'est pas satisfaisante et difficile pour les fauteuils roulants. M. VIGUIER informe que ces faits ont été signalés au Maître d'œuvre des travaux de mise en accessibilité de ce bâtiment et que les mesures nécessaires ont été prises.

• **Ecole de musique SIEA – délégué du conseil municipal** (141)

M. Pierre Lespets est désigné comme délégué du conseil municipal au sein de l'école de musique SIEA en remplacement de M. Alain Doillon, décédé.

VOTE : 24 voix pour, 5 abstentions (arrivée de Mme Jacquot)

• **Pompier de Paris – remboursement des frais de déplacement** (142)

M. Riou, conseiller municipal délégué, présente une proposition de prise en charge financière par la commune, des frais de déplacement engagés par un pompier de Paris à l'occasion de la cérémonie du 29 novembre dernier (en mémoire des pompiers disparus) avec pour mission de repérage de la musique de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. L'assemblée accepte la participation financière de la commune au déplacement précité pour un montant de 124.80 € correspondant aux frais de billets de train et de repas.

VOTE : unanimité

• **Prévention de la radicalisation**

M. LESPETS rapporte les points abordés lors de la réunion sur la radicalisation qui s'est déroulée le 24 octobre 2016 à Paris, en présence du Premier ministre et du ministre de l'intérieur. Il rappelle l'obligation des communes ayant un contrat de ville d'établir en lien avec les services préfectoraux un plan de prévention de la radicalisation. Ce phénomène progresse du fait de deux facteurs :

- sentiment d'échec et perte de repères

- Coupure pour les personnes issues de l'immigration de 2^{ème} et 3^{ème} génération avec leurs racines, sans avoir de nouvelles.

Le devoir des élus est de signaler aux services préfectoraux et aux services de renseignements des « comportements suspects ». Les communes n'ont pas de retour sur l'éventuel fichage « S » de concitoyens. À partir du 1^{er} janvier 2017, la Ville de Loriol devra travailler avec Mme le Sous-Préfet de Die pour la mise en place d'un plan de prévention de la radicalisation.

M. MALSERT évoque les effets pervers de la politique de la « paix sociale ». M. LESPETS évoque le cas des Départements sous le régime du concordat.

• **Préemption 6 rue marchande**

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que par décision n° 039/2016, il avait initialement exercé le droit de préemption communale sur la vente d'un immeuble privé situé rue Marchande ; il précise que cette acquisition par la commune devait être suivie d'une revente à DAH (Drôme

aménagement Habitat) dans le cadre d'une opération de réhabilitation de logements par cet organisme. Or, il est apparu, qu'au final, faute de financement DAH ne pouvait donner suite à ce projet. La commune ne souhaitant pas s'engager seule financièrement dans ce type d'opération, l'acquisition initiale ne se justifiant plus, le maire a retiré sa décision de préemption.

- **Informations diverses**

- Inauguration stèle commémorative du camp d'internement de Loriol : Cérémonie prévue le 12 janvier 2017 à 14h, parking des ateliers relais en présence de Mme le Sous-Préfet de Die. M. Jean SAUVAGEON sera le maître de cérémonie. M. GAVARIN évoque sa satisfaction que ce dossier aboutisse.
- Rivière Drôme : extraction des graviers en cours.
- Présentation par M. le Maire de Mme KAPSA, nouvelle conseillère municipale en remplacement de M. DOILLON.

- **Questions diverses**

- Mme ROUGNY intervient sur plusieurs points abordés lors de la présente séance. Elle regrette qu'aucune proposition n'ait été effectuée auprès de la minorité pour la composition du comité d'éthique relatif à la vidéo protection, et le manque d'information des citoyens par rapport à la gestion des déchets. Elle s'étonne que la poursuite du contrat de l'agent de développement social et urbain n'ait pas fait l'objet d'une information officielle au Conseil Municipal ; par ailleurs, elle remarque qu'une documentation jointe à l'ordre du jour aurait permis de mieux cerner la demande de subvention pour le Rallye des Gazelles.- M. le Maire répond à ces interrogations et rappelle que la poursuite du contrat de l'agent de développement social et urbain fera l'objet d'un point au prochain conseil.
- M. MALSERT interpelle sur le Conseil municipal des enfants et notamment sur son fonctionnement, l'encadrement des jeunes par des élus, leur participation à des cérémonies officielles, la diffusion des comptes rendus des séances de ce Conseil, et si un budget leur est alloué. Mme JAUBERT répond que les jeunes sont « guidés » par cinq élus référents, qu'ils sont demandeurs pour la participation aux cérémonies, que les comptes rendus sont diffusés aux élus référents et affichés aux écoles. Elle rappelle enfin qu'aucun budget leur est alloué, sinon en fonction des projets, et fait part d'un retour d'expérience sur l'année 2016 du Conseil municipal des enfants.
- M. DELBET, membre du public, interroge M. le Maire et M. MACAK sur l'impossibilité pour l'association « Grain de sel » d'utiliser le réfectoire de la cantine Jean-Jacques Rousseau pour l'aide au devoir. M. MACAK répond qu'une solution va être recherchée en prenant en compte le plan Vigipirate renforcé.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire ordonne la clôture de la séance à 22h20.

Le Maire,

